

COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 29 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, et le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEPELTIER Gilles, Maire.

Étaient présents : Messieurs LEPELTIER Gilles, COUSTHAM Thierry, DELAHAIE Didier, HAUTIN Johanny, SALGADO Francis et Mesdames DESPORTES Sandrine, HUITEL Christine, LAWRIE Stéphanie, LEFÈVRE Corinne et MÉTAIS Christelle.

Absent excusé :

Monsieur CROTTÉ Jean-Pierre

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 10

Date de la convocation : 22/01/16

Date d'affichage : 22/01/16

Madame LAWRIE Stéphanie a été nommée secrétaire de séance.

Il est donné lecture du compte rendu du 27 novembre 2015 qui est adopté à l'unanimité sans observation.

4.2 01 RENOUELEMENT CONTRAT MADAME VANNIER ANICK

Après en avoir délibéré, le conseil décide **de renouveler pour une année, le contrat d'agent d'accueil et l'entretien du gîte communal de Madame VANNIER Anick** sur la base de **l'indice Brut 356 (majoré 332)** à compter du **1^{er} avril 2016**.

7.5 01 - SUBVENTION AIDE AUX PETITES COMMUNES

Le conseil décide de solliciter, auprès du département, une subvention au meilleur taux, dans le cadre de l'aide aux petites communes pour l'année 2016, concernant **l'annuité d'emprunt du groupe scolaire. Le montant total s'élève à : 14.441,10 € TTC.**

7.5 02 - SUBVENTION DETR 2016 – AMÉNAGEMENT ET ISOLATION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il conviendrait de faire des travaux à la salle des fêtes :

- Ouverture par huisserie
- Isolation du bâtiment

L'ensemble des travaux s'élève à 16 637.61 € HT soit 19 965.13 € TTC.

Monsieur le Maire indique que l'État, à travers la DETR, est susceptible de financer à hauteur de 50% maxi et 25 % mini (si le dossier est retenu).

Le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander, dans le cadre de la DETR et au meilleur taux, une subvention pour l'aménagement et l'isolation de la salle des fêtes.

Le Conseil décide de réaliser cette opération en 2016 si une aide est accordée et de prévoir les fonds nécessaires au budget.

8.12 01 - TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 1^{er} MARS 2016

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Générales

Vu le code de la santé publique et son article L.1331-2 ; concernant le raccordement des habitations lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte d'eaux usées. Dans ce cas, la commune est autorisée à se faire rembourser, tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10% pour les frais généraux.

Vu le code de la santé publique et son article L.1331-7 ; qui prévoit également que les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées en application de l'article L.1331-1 peuvent être astreints par la commune, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation, **à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)**. Cette dernière s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose de l'installation mentionnée ci-dessus, diminué, le cas échéant du remboursement dû par le même propriétaire en application de l'article L.1331-2.

Décide d'appliquer pour la consommation d'eau et d'assainissement, à compter du 1^{er} mars 2016, les tarifs suivants :

EAU :

- une part fixe de : 42 € et
- de 0 à 300 m³ → 0.97 €
- + de 300 m³ → 0.74 €

ASSAINISSEMENT : le m³ → 1.10 €

BRANCHEMENT/RACCORDEMENT au réseau d'eau : 170 €

BRANCHEMENT/RACCORDEMENT au réseau d'assainissement : 460 €

Les abonnés de la commune sont responsables de leur compteur d'eau et ont l'obligation de le protéger contre le gel. En cas de changement de leur compteur suite au gel, une participation financière leur sera facturée.

CHANGEMENT COMPTEUR D'EAU SUITE AU GEL : 170 €

8.9 01 FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES 2016 "SEB ANIMATION"

Monsieur le Maire informe le Conseil que des animations seront proposées par SEB ANIMATION au cours de la journée du 29 mai 2016 lors de la fête des Beignets. Après avoir délibéré et accepté les conditions, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement avec SEB ANIMATION ainsi qu'à solliciter une subvention dans le cadre "Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes" auprès du Conseil Général, sur la base 1 200 € représentant le montant TTC de cette animation.

7.11 01 - RÉSILIATION CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE MAINTENANCE DES POSTES INFORMATIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil que jusqu'à présent, la société Promosoft assurait la télémaintenance et de télédiagnostic de 4 heures du parc informatique de la mairie.

Cette maintenance se traduisait par une intervention téléphonique en cas de panne ou d'anomalie mais n'intégrait pas l'entretien et le maintien en bon état sur place.

Une seule intervention téléphonique a été constatée en 2015 et qu'il est nécessaire de résilier le contrat. Il propose de voir pour une maintenance à la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte de résilier le contrat de maintenance des postes informatiques et opte pour une maintenance à la demande.

4.8 01 - CDG 45 – RENOUELEMENT CONVENTION SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Centre de Gestion pour le renouvellement de la convention de service de médecine préventive. Le conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2015 a renouvelé les conditions d'intervention dudit service et maintient le taux de cotisation de 0,33%. Il demande à Monsieur le Maire de signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

PRÉJUDICE ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant les dotations 2016 ci-dessous :

- Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est de 21.205,00€.
- Redistribution du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est de 40.328.00€.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est toujours pénalisée au titre de l'intégration du préjudice d'environnement dans la richesse fiscale, et reste dans l'impossibilité de réclamer la révision du préjudice en relation avec la prolongation de 10 ans de la centrale. Des demandes seront effectuées auprès du Préfet.

PROJET 2016

- Éclairage public (voir les aides possibles)
- Toiture mairie si subvention DETR
- Isolation de la salle des fêtes si subvention DETR

DIVERS

- L'opération "J'aime la Loire propre" aura lieu le samedi 5 mars de 8h30 à 12h00. Comme tous les ans la commune fournira des sacs et du café.
- Prochaine réunion Sully Espoir "Spécial Marathon" aura lieu le mercredi 3 février au Centre Françoise KUYERS.
- Décade des non partants : voir au prochain Conseil du CCAS.
- Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il y a 26 personnes de la commune au chômage.
- Le hangar en face de l'abribus de Monsieur DÉPÉE est à vendre.
- Communauté de Communes : Théâtre le 27 février à St Père sur Loire (réservation sur le site de la Communauté de Communes et à l'Office du Tourisme).
- Madame LAWRIE Stéphanie informe le Conseil que les prestataires des gîtes et chambres d'hôte doivent impérativement transmettre les photos à l'Office du Tourisme sous huit jours avant la parution de la brochure GPS (Guide Pour Sortir) qui succède à Croq-Manif.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil que la boulangerie va probablement réouvrir le mercredi après-midi. Le Conseil s'engage à retravailler la signalétique pour indiquer la boulangerie.

Prochain Conseil :

Une réunion "point financier" aura lieu le mercredi 3 février à 18h30.

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 24 mars à 20h30.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

LEPELTIER Gilles

HAUTIN Johanny

LAWRIE Stéphanie

COUSTHAM Thierry

DELAHAIE Didier

DESSPORTES Sandrine

HUITEL Christine

LEFÈVRE Corinne

MÉTAIS Christelle

SALGADO Francis